Sur le blog Fini de rire consacré au Droit des étrangers un nouveau billet sur la situation à Paris

Jusqu'à deux mois à dormir dehors quand on est mineur, contrairement à toutes les lois, crever de froid et de faim, vivre l'insécurité, et savoir qu'on a moins d'une chance sur deux d'être pris à l'ASE, après un périple de 6000 km, ça ne donne pas envie de ne rien faire. Le 21 décembre, ils ont décidé de se mettre à l'abri dans un gymnase.

Il y a plus d'un an, les quatorze organisations, collectifs, syndicats, créateurs en 2012 du centre d'accueil ADJIE (Aide et défense des jeunes isolés étrangers) alertaient sur la situation catastrophique de jeunes étrangers isolés errant dans les rues de Paris et d'ailleurs sans trouver de protection (voir aussi notre billet Mineurs sans famille peut-être, mais étrangers d'abord).

L'Aide sociale à l'enfance (relevant des conseils généraux) met en place des plateformes d'accueil dont la mission est "d'évaluer la situation de chacun de ces jeunes « afin de s'assurer de sa minorité et de son isolement » et de fournir à celles et ceux qui sortent de cet examen avec un avis favorable une première « mise à l'abri », c'est-à-dire un hébergement provisoire, en attendant qu'une véritable prise en charge soit, ou non, décidée". Dans la réalité, "quand on observe les pratiques, on voit comment un sas devient vite un filtre, c'est-à-dire un outil d'élimination de jeunes qui devraient au contraire bénéficier d'une présomption de minorité. Conçu pour débusquer parmi les jeunes celles et ceux qui mentiraient, tricheraient, essaieraient de bénéficier abusivement d'un dispositif de protection qui ne les concerne pas, le dispositif repose sur un tel a priori de suspicion qu'il détecte des coupables à n'importe quel prix."

Le 29 août 2014 le défenseur des droits a dressé un tableau sévère des dysfonctionnements de l'accueil à Paris des mineurs isolés étrangers (MIE), rendant une décision qui rappelle fermement les principes de la protection due à ces jeunes.

Aux jeunes à la rue s'ajoutent d'autres personnes sans abri, françaises ou étrangères, que la Ville de Paris tente tant bien que mal d'héberger, dans des conditions qui sont loin d'être satisfaisantes. Selon Le Monde citant la mairie de Paris, "9 000 personnes dorment aujourd'hui dans les centres d'urgence et 14 000 dans des hôtels sociaux avec une prise en charge par la collectivité.". Parmi eux, des étrangers qui, ne parvenant pas à obtenir un titre de séjour, n'ont pas non plus d'autorisation de travail. La maire de Paris a d'ailleurs écrit au ministre de l'Intérieur. Faisant le constat réaliste que "maintenir des personnes en centre d'hébergement ou à l'hôtel alors que certaines pourraient travailler, trouver un logement, accéder à des dispositifs d'insertion de droit commun, est coûteux, pour la collectivité dans son ensemble", elle lui demande de permettre la régularisation des quelque 500 personnes étrangères dans cette situation, selon son évaluation.

En attendant, l'hiver est là pour les jeunes étrangers sans toit. Plus de cantine à midi pour ceux qui sont scolarisés. Soutenus par un certain nombre d'organisations et d'élus, ils se sont installés dans un gymnase, quai de Jemappes à Paris. Voici leur message.

"Nous, jeunes réfugiés, âgés entre 12 et 17 ans, sommes depuis deux mois livrés à nous-mêmes dans Paris. Arrivés de divers pays d'Afrique, nous vivons et dormons dehors en cette période de grand froid. Pour faire face à cette épreuve, nous avons décidé de nous regrouper. Ainsi nous dormons ensemble boulevard de la Villette dans le 19e arrondissement.

L'État refuse de nous reconnaître pour ceux que nous sommes, à savoir des mineurs isolés en danger. À l'heure actuelle, nous sommes exclus de tous les droits existants pour nous en tant que mineurs, à savoir la protection, la santé et l'éducation.

Livrés à nous-mêmes, la seule option qui nous est proposée est de faire la queue à la Permanence

d’accueil et d’orientation des mineurs isolés étrangers pour une improbable place d’hôtel réservée pour 25 personnes alors que nous sommes plus de 100 à être confrontés à cette situation d’extrême précarité. De fait, nous sommes alors contraints de passer la nuit dehors en plein hiver, dans l’insécurité, sans nourriture, ni vêtement, sans soins ni hygiène.

Dans ce calvaire, nous avons rencontré des personnes, des associations qui nous soutiennent (nourriture, vêtements…). Ensemble, nous avons convenu que cette situation ne pouvait plus durer. Compte tenu du froid et de la fatigue, nous avons décidé de trouver par nous- mêmes un refuge, vu qu’aucune solution ne nous est proposée. Nous avons décidé d’investir un gymnase ce dimanche 21 décembre, au 116, quai de Jemappes – 75010 Paris.

Comme nous avons compris que pour l’État nous n’existons pas, par cet acte nous interpellons les autorités publiques. Nous exigeons d’être pris en charge comme la loi l’impose dans le cadre de la protection des mineurs (hébergement, scolarité).

La Mairie de Paris doit également prendre ses responsabilités et nous trouver des solutions d’hébergement afin qu’aucun mineur ne reste à la rue.

Nous appelons tout le monde à venir nous rencontrer et nous soutenir.”

Martine et Jean-Claude Vernier

Chez votre libraire Être étranger en terre d’accueil, 77 regards sur l’immigration.